

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**



**MARDI 21 OCTOBRE 2014
18 HEURES 30**

Etaient présents : Régis TURC, Maire.

*Laurence BALESTRI, Christophe CAYROCHE, adjoints, Gilles BRAJON
Marie-Hélène BRUEL, Marion CHANEAC, Christelle FIRMIN, Isabelle LAURAIRE,
Benôit VALARIER, Noé LAURENÇOT, Christophe MOULIN.*

Etaient absents : André BARBAUX, Jean SABATIER.

Etait absente excusée : Corinne TRANCHAT.

A donné pouvoir : Katia TONDUT à (Régis TURC).

Secrétaire de séance : Isabelle LAURAIRE a été désignée conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Points à l'ordre du jour

Compte-rendu de la séance du 22 septembre 2014

Il est approuvé à l'unanimité.

Demande des P.E.D. 2014

Certains travaux sont éligibles au titre des PED 2014 (Bâtiments, produit de déneigement, acquisition foncière et acquisition de divers matériels), pour le montant de 67 127,96 € TTC. Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

Redevance annuelle d'occupation du Domaine Public par ERDF

Le Conseil Municipal met à l'encaissement la somme de 195 € correspondant à la redevance d'occupation du Domaine Public due par ERDF.

Taux de la Taxe d'Aménagement

Le Conseil Municipal a institué le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur l'ensemble du territoire communal sans exonérations, à compter du 01 janvier 2015.

Rapports annuels de l'eau et de l'assainissement 2013

Les rapports sur les prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2013 sont adoptés.

Suppression d'emploi d'un agent non titulaire

Suite à la demande formulée par l'Ecole Privée de mettre fin à la mise à disposition de personnel et en l'absence de possibilité de reclassement de l'agent au sein de la collectivité, le Conseil Municipal a décidé la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe non titulaire (temps incomplet), à compter du 31 Décembre 2014. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Parcelles présumées sans maître

Les parcelles désignées ci-dessous sont présumées sans maître et sont susceptibles d'être transférées dans le domaine privé communal en application de l'article L.1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Nature
AT	11	LOU MAZEL	27 a 70 ca	Landes
AT	25	LOU MAZEL	52 a 80 ca	Pâtures ou pâturages
AT	26	LOU MAZEL	29 a 25 ca	Landes
AB	160	LOU TRUC DE LA SERBIO	46 a 10 ca	Landes
AC	8	PEYRAFIOC	52 a 12 ca	Landes
AB	126	FOUON DEL RIOU	27 a 80 ca	Futaies résineuses
AB	156	LOU TRUC DE LA SERBIO	59 a 70 ca	Landes
AV	41	COUMBO MOURO	19 a 15 ca	Landes
AV	48	COUMBO MOURO	22 a 70 ca	Landes
AC	163	L AGUCHETTE	1 ha 77 a 80 ca	Futaies résineuses
AN	176	BASSOUL	28 a 38 ca	Landes
AT	44	LOU MAZEL – 001 Lot 00A0003	04 a 59 ca	Landes
Surface Totale			5 ha 48 a 09 ca	

Un arrêté Municipal est nécessaire. Le Conseil Municipal valide le projet d'arrêté.

Mise à jour du zonage d'assainissement

Monsieur le Maire présente l'étude concernant la mise à jour du zonage d'assainissement sur le secteur du futur projet de Parc Régional d'Activités Economiques Jean-Antoine CHAPTAL, établi par GRONTMIJ Environnement et Infrastructures. Le zonage initial a été approuvé le 05 juin 2013.

Ce dossier a pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions afin de permettre à la commune de disposer de tous les éléments nécessaires à sa décision. Le Conseil Municipal a décidé
. **d'arrêter le projet de mise à jour du zonage d'assainissement suivant :**

Assainissement collectif existant :- Village de Badaroux

Assainissement collectif futur : - Secteur d'urbanisation future du PLU. Ces zones jouxtant les réseaux d'assainissement existant, elles seront raccordées à l'assainissement collectif - Secteur du Chambon - Parc Régional d'Activités Economiques Jean-Antoine Chaptal.

Assainissement non collectif : - Reste du territoire communal (Hameaux Pelgeires, Nojaret, Bories et habitat dispersé).

- . **de demander** au Tribunal la nomination d'un commissaire enquêteur
- . **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté de mise à l'enquête publique
- . **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet.

Questions diverses

Défrichement du P.R.A.E. : Ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation de défrichement pour la réalisation du Parc Régional d'Activités Economiques Jean-Antoine CHAPTAL. Du lundi 10 novembre 2014 au jeudi 11 décembre 2014. L'arrêté Préfectoral est affiché en Mairie pour consulter les jours de permanences du commissaire enquêteur.

Clôture de la séance à 19 heures 30.

**Le Maire,
Régis TURC**

